



1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1. Identificateur de produit

Nom du produit:

Acide Azélaïque 99,5+%

Code du produit: AZLA034.1

No CAS:

123-99-9

Numéro CE:

204-669-1

Numéro d'enregistrement

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance/ de la préparation

Produits chimiques pour laboratoires

3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Laboratoriumdiscounter

Zandvoortstraat 75

1976BN Ijmuiden

Nederland

Tél.: +31 (0) 255 700 210

e-mail: info@laboratoriumdiscounter.nl

Service chargé des renseignements: Division sécurité au travail et protection de l'environnement

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Institut National de Recherche et de Sécurité, I.N.R.S. Tél. 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

**Nom du produit:** Acide Azélaïque 99,5+%

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Indications complémentaires:**2.3 Autres dangers**

De principe les dangers particuliers partent des produits chimiques. Ils sont à employer ainsi seulement du personnel formé adéquat avec le soin nécessaire.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****1. Caractérisation chimique: Substances****No CAS Désignation**

123-99-9 acide azelaïque

Code(s) d'identification**Numéro CE:** 204-669-1**Formule:** C9 H16 O4**Masse molaire [g/mol]:** 188,22**4 Premiers secours****1. Description des premiers secours****Remarques générales:**

Enlever les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un spécialiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite un verre d'eau. Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)
FR



Nom du produit: Acide Azélaïque 99,5+%

(suite de la page 2)

2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritations
Apathie

3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance et ce mélange.

2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer les poussières.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les nappes d'eau souterraines et le sol.

3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Emploi conforme aux règlements de laboratoire.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.



Nom du produit: Acide Azélaïque 99,5+%

(suite de la page 3)

2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température de stockage recommandée:

15 - 25 °C

3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire:



Nécessaire en cas de formation de poussières.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

FR



Date d'impression : 22.03.2013

Numéro de version 2

Révision: 26.04.2021

Nom du produit: Acide Azélaïque 99,5+%

(suite de la page 4)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants
Caoutchouc nitrile, épaisseur: $\geq 0,11$ mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
caoutchouc nitrile, épaisseur: $\geq 0,11$ mmValeur pour la perméabilité: taux ≥ 6
Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.
Aspect:

Forme:	Cristalline
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH (1 g/l) à 20 °C:	~3,5
--------------------------------------	------

Changement d'état

Point de fusion:	~107 °C
Point d'ébullition:	237 20hPa °C (20hPa)

Point d'éclair	210 °C
-----------------------	--------

Inflammabilité (solide, gazeux):	La substance n'est pas inflammable.
---	-------------------------------------

Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
------------------------------------	--------------------------------

Température de décomposition:	> 360 °C
--------------------------------------	----------

Auto-inflammation:	Non déterminé.
---------------------------	----------------

Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif. Poussière peut former un mélange explosif avec l'air.
----------------------------	--

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé. Aucune information disponible.
Supérieure:	Non déterminé. Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

(suite page 6)

FR



Date d'impression : 22.03.2013

Numéro de version 2

Révision: 26.04.2021

Nom du produit: Acide Azélaïque 99,5+%

(suite de la page 5)

Pression de vapeur à 20 °C:	<1 hPa
Densité à 20 °C:	1,03 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	2,4 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	1,57 log POW (exp.)
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

1. Réactivité

Ne pas information disponible

2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions violentes possible avec:

Oxydants forts

4. Conditions à éviter

Fort échauffement.

5. Matières incompatibles:

Aucune information disponible.

6. Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie: voir point 5.

11 Informations toxicologiques

1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50 >4000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50* >10000 mg/kg (rat)

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Test d'irritation de la peau (lapin): faibles irritations.

Test des yeux (lapin): fortes irritations.

Effet primaire d'irritation:

de la peau:

Faible irritation.

des yeux:

Effet d'irritation.

(suite page 7)

FR



Date d'impression : 22.03.2013

Numéro de version 2

Révision: 26.04.2021

Nom du produit: Acide Azélaïque 99,5+%

(suite de la page 6)

Après respiration:

Faible irritation.

Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR:**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction:

Aucun effet important ou danger critique connu.

Danger par aspiration:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

11.2 Renseignements supplémentaires:

Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

Indications toxicologiques complémentaires:Vertige
Irritations**12 Informations écologiques****1. Toxicité****Toxicité aquatique:****Toxicité sur les daphnies:**

EC50 >85,5 mg/l/48 h (daphnia)

2.Persistance et dégradabilité Biodégradabilité:

>80%, 17d (OECD Screening modifié) Facilement biodégradable.

3. Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable (log POW ≤4).

4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:**Remarque:**

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

FR



Date d'impression : 22.03.2013

Numéro de version 2

Révision: 26.04.2021

Nom du produit: Acide Azélaïque 99,5+%

(suite de la page 7)

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

L'élimination des déchets est réglementée par des services compétents régionaux. Veuillez prendre contact avec les services compétents (administration ou entreprise d'élimination des déchets) qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

1. No ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
2. Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
3. Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
4. Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
5. Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Non
6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable.
7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Remarques:	Non soumis aux prescriptions de transports.
"Règlement type" de l'ONU:	-

(suite page 9)
FR



Date d'impression : 22.03.2013

Numéro de version 2

Révision: 26.04.2021

Nom du produit: Acide Azélaïque 99,5+%

(suite de la page 8)

15 Informations réglementaires

1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

En manipulant des produits chimiques il faut se conformer aux règlements légaux.
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Règlement en cas d'incident:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique: Division: sécurité au travail et protection de l'environnement

Contact: Herr Dr. Hagel

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA) ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 LD50*: Lethal Dose, 50 percent (Not relevant for classification)
 LD50*: Lethal Concentration, 50 percent (Not relevant for classification)

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**